

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 3 février 2023

N°18/Syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel / Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur - Rapport d'activité 2021

Le vendredi 3 février 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 26 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : M. Daniel AUGUSTE

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Jean-Pierre IBORRA

Absents : M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER

M. le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a rendu obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la transmission d'un rapport d'activité relatif à l'exercice écoulé à toutes les communes qui les constituent.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune siégeant au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel/Gonesse informent leurs collègues élus communaux des actions et des projets engagés ou réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé de prendre connaissance du bilan d'activité du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel/Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur pour l'exercice 2021, qui a été présenté au Comité Syndical le 19 Octobre 2022.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU le rapport annuel d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel / Gonesse pour la Production et la Distribution de chaleur,

CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune siégeant au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel / Gonesse informent leurs collègues élus communaux des actions et des projets engagés ou réalisés au cours de l'exercice écoulé,

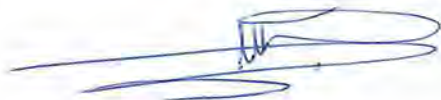
CONSIDERANT qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre connaissance de ce rapport d'activité 2021,

CONSIDERANT la présentation en Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement Durable du 19 janvier 2023,

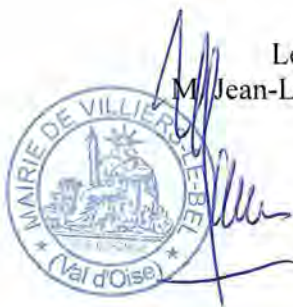
PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel / Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Le Secrétaire de séance,
M. Daniel AUGUSTE



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 10 FEV. 2023
Transmission en Sous-préfecture le : 10 FEV. 2023